



**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE ORDINAIRE DU 26 MARS 2025**

**DELIBERATION N°04/2025/MT**

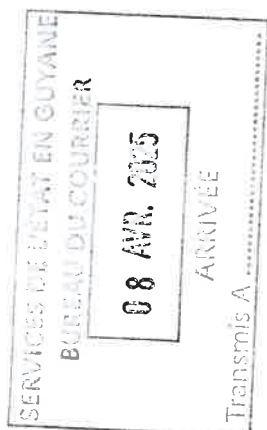
**Vote du Compte Administratif 2024**

**DATE DE CONVOCATION**

**19 mars 2025**

**NOMBRE DE  
CONSEILLERS**

EN EXERCICE : 23  
PRESENTS : 13  
ABSENTS : 10  
QUORUM : 12  
PROCURATIONS : 05



L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ LE VINGT SIX MARS A SEIZE HEURES, LE CONSEIL MUNICIPAL dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni en séance ordinaire en Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire.

**ETAIENT PRESENTS :**

**M. Patrick LECANTE**, Maire  
**M. Patrick LABEAU**, 1er Adjoint  
**Mme Marcelline POPO**, 2<sup>ème</sup> Adjointe  
**M. Jean-Yves TARCY**, 3<sup>ème</sup> Adjoint  
**Mme Patricia REJON**, 4<sup>ème</sup> Adjointe  
**M. Thierry VICTORIN**, 5<sup>ème</sup> Adjoint  
**Mme Rosaline CAMILLE SIDIBÉ**, 6<sup>e</sup> Adjointe  
**Mme Christine TIAN SIO PO**, Conseillère  
**M. Steeve MAYEN**, Conseiller,  
**M. Donel DUCCE**, Conseiller  
**Mme Aline Philippe N'GUYEN VAN VAÏ**, Conseillère  
**M. Christian PORTHOS**, Conseiller  
**M. Charles-Henri DELAR**, Conseiller

**ABSENTS EXCUSES :**

**Mme Natacha CABERIA**, Conseillère  
**M Bruno BAUDE**, Conseiller  
**M. Thierry MARIE-CLAIRE**, Conseiller  
**M. Myrko SEPHO**, Conseiller,  
**Mme Arielle JACQUES-HIMMER**, Conseillère  
**M. Joseph Michel FEVRY**, Conseiller

**ABSENTS :**

**M. Georges Michel PHINERA HORTH**, Conseiller  
**Mme Tatiana GENEVIEVE**, Conseillère  
**Mme Nathalie FRANCOIS**, Conseillère  
**M. Auguste FERNAND**, Conseiller

Les Conseillers Municipaux présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire au vu de l'application des articles L.2121-14 et L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales. Madame Patricia REJON, 4<sup>ème</sup> Adjointe au Maire a été nommée à ces fonctions qu'elle a acceptées. Madame Natacha CABERIA, Conseillère Municipale, a donné procuration à Monsieur Patrick LABEAU, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire. Monsieur Bruno BAUDE, Conseiller Municipal, a donné procuration à Madame Rosaline CAMILLE SIDIBE, 6<sup>ème</sup> Adjointe au Maire. Monsieur Thierry MARIE-CLAIRE, Conseiller Municipal, a donné procuration à Monsieur Thierry VICTORIN, 5<sup>ème</sup> Adjoint au Maire. Monsieur Joseph Michel FEVRY, Conseiller Municipal, a donné procuration à Monsieur Charles-Henri DELAR, Conseiller Municipal. Madame Arielle JACQUES-HIMMER, Conseillère Municipale, a donné procuration à Madame Patricia REJON, 4<sup>ème</sup> Adjointe au Maire. Arrivées de Monsieur Charles-Henri DELAR à 16h20. Monsieur Joseph-Michel FEVRY Conseiller Municipal, a donné procuration à Monsieur Charles-Henri DELAR, Conseiller Municipal. Sortie de Monsieur Patrick LECANTE lors du vote.

**Délibération n°04/2025/MT**  
**Vote du Compte Administratif 2024**

Le Compte Administratif de l'exercice 2024 présente les résultats suivants :

<b>COMPTE DE GESTION 2024</b>			
	<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>TOTAL</b>
<b>Dépenses</b>	2 452 531,93 €	7 265 823,21 €	9 718 355,14 €
<b>Recettes</b>	1 897 871,45 €	7 515 199,30 €	9 413 070,75 €
<b>Résultat de l'exercice 2024</b>	-554 660,48 €	249 376,09 €	-305 284,39 €
<b>Résultat de clôture 2023</b>	2 816 759,32 €	1 460 889,37 €	4 277 648,69 €
<b>Résultat de clôture 2024</b>	2 262 098,84 €	1 710 265,46 €	3 972 364,30 €

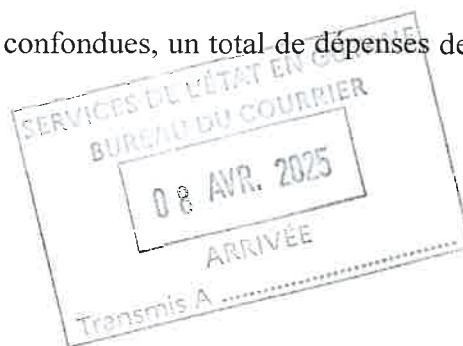
Pour l'exercice 2024, la Commune dégage un résultat excédentaire de **249 376,09 €** pour la section de fonctionnement, et un résultat déficitaire de **554 660,48 €** pour la section d'investissement, soit un résultat déficitaire global sur l'exercice 2024 de **305 284,39 €** sur l'ensemble des deux sections.

Toutefois, ce Compte Administratif (CA) fait apparaître à la clôture de l'exercice 2024, un excédent global de **3 972 364,30 €**, diminuant ainsi le résultat de clôture global de 7% par rapport à l'exercice précédent (**4 277 648,69 €**).

Ainsi, la répartition de ce résultat est la suivante :

- En section de fonctionnement : + **1 710 265,46 €**.
- En section d'investissement : + **2 262 098,84 €**.

Le Compte Administratif présente, toutes sections confondues, un total de dépenses de **9 718 355,14 €** pour un volume de recettes de **9 413 070,75 €**.



**Pour la section de fonctionnement, la répartition par chapitre est la suivante :**

**a) Recettes :**

Chapitre	Intitulé	Montant 2024	Montant 2023	Variation (%)
13	Atténuation des charges	65 593,40 €	35 163,40 €	87%
70	Produits des services	271 941,71 €	4 690,12 €	5698%
73	Impôts et taxes	4 053 677,87 €	3 467 061,45 €	17%
731	Fiscalité locale	725 366,23 €	700 953,30 €	3%
74	Dotations, subventions et participations	1 634 149,13 €	1 933 595,92 €	-15%
75	Autres produits exceptionnels	35 874,96 €	32 234,16 €	11%
77	Produits exceptionnels	728 596,00 €	0,00 €	0%
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>7 515 199,30 €</b>	<b>6 173 698,35 €</b>	<b>22%</b>

La variation des recettes réelles de fonctionnement entre les 2 exercices est de 22%, soit une augmentation de 1 341 K€.

On observe sur le chapitre 70 une augmentation des produits des services de 267 K€ par rapport à l'exercice précédent. Cette variation est expliquée par le reversement des recettes de la cantine scolaire au budget principal, compte tenu du fait que les dépenses relatives à la restauration scolaire sont supportées par le Budget Principal de la Collectivité.

Le chapitre 73, quant à lui, présente une hausse de 586 K€ par rapport à l'exercice 2023. Cela se justifie principalement par une augmentation de la dotation FIRT révisé à hauteur de 436 K€.

Le chapitre 77 relatif aux produits exceptionnels inscrit dans ce Compte Administratif des recettes à hauteur de 729 K€, résultant d'une régularisation comptable des cessions foncières à titre onéreux des exercices précédents, non comptabilisées. A noter que ces montants seront observés en contrepartie dans les dépenses de fonctionnement, mais également dans les produits d'investissements.

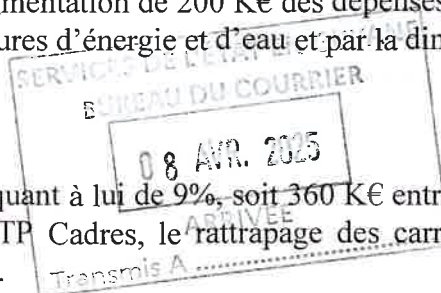
**b) Dépenses :**

Chapitre	Intitulé	Montant 2024	Montant 2023	Variation (%)
11	Charges à caractère général	1 726 195,30 €	1 573 046,26 €	10%
12	Charges de personnel	4 258 162,82 €	3 898 342,13 €	9%
65	Autres charges de gestion courante	236 343,07 €	173 874,73 €	36%
66	Charges financières	316 526,02 €	123 132,28 €	157%
67	Charges spécifiques	728 596,00 €	59 140,00 €	1132%
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>7 265 823,21 €</b>	<b>5 827 535,40 €</b>	<b>25%</b>

Le total des dépenses de fonctionnement augmente de 25 % entre 2023 et 2024, soit une hausse de 1 438 K€.

Le chapitre 11 (charges à caractère général) a progressé de 153 K€, soit une variation de 10%. Cette hausse est principalement expliquée par l'augmentation de 200 K€ des dépenses liées à des prestations de services, de 55 K€ des dépenses de fournitures d'énergie et d'eau et par la diminution de 110 K€ des dépenses liées aux entretiens des bâtiments.

Le chapitre 12 (charges de personnel) varie, quant à lui de 9%, soit 360 K€ entre les 2 exercices. Cette variation se justifie par l'embauche de 2 ETP Cadres, le rattrapage des carrières des agents de la collectivité et le versement d'un capital décès.



Le chapitre 66 augmente de 157 % entre 2023 et 2024, soit une hausse de 193 K€. Ce chapitre comptabilise la partie intérêts des emprunts. Ainsi, cette variation est expliquée par la régularisation comptable, d'écritures d'intérêts emprunts non comptabilisées sur les exercices antérieurs et des écritures courantes.

Le chapitre 67 voit son solde accroître de 1 132%, soit une variation de 669 K€, entre l'exercice 2023 et l'exercice 2024. Ce chapitre (charges spécifiques) a enregistré la contrepartie de la régularisation comptable des cessions foncières à titre onéreux des exercices précédents, non comptabilisées, évoquée supra.

**Pour la section d'investissement, la répartition par chapitre est la suivante :**

**a) Recettes :**

Chapitre	Intitulé	Montant 2024	Montant 2023	Variation (%)
10	Dotations , fonds divers et réserves	496 929,22 €	509 980,92 €	-3%
13	Subventions d'investissement	672 346,23 €	253 299,11 €	165%
40	Plus value sur cessions immobilisations	728 596,00 €	0,00 €	0%
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>1 897 871,45 €</b>	<b>763 280,03 €</b>	<b>149%</b>

Le total des recettes réelles d'investissement a progressé de 149% entre 2023 et 2024, représentant une hausse 1 135 K€.

Le chapitre 13 a augmenté de 165%, soit une hausse de 419 K€. Ainsi, cette hausse est expliquée par le versement de la dotation FRDE 2023 d'un montant de 422 K€.

Le chapitre 40 progresse de 729 K€ entre les 2 exercices budgétaires. Ce chapitre enregistre les plus values sur cessions immobilisations, représentant la dernière écriture de régularisation comptable des cessions foncières à titre onéreux des exercices précédents, non comptabilisées, évoquée supra.

**b) Dépenses :**

Chapitre	Intitulé	Montant 2024	Montant 2023	Variation (%)
16	Emprunts et dettes assimilées	887 871,11 €	317 599,16 €	180%
20	Immobilisations incorporelles	6 361,94 €	9 186,14 €	-31%
21	Immobilisations corporelles	1 558 298,88 €	1 758 776,88 €	-11%
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>2 452 531,93 €</b>	<b>2 085 562,18 €</b>	<b>18%</b>

Le total des dépenses réelles d'investissement varie de 18% entre 2023 et 2024, soit une hausse de 367 K€.

Le chapitre 16 progresse de 180%, soit une variation de 570 K€ entre les 2 exercices. Ce chapitre comptabilise la partie « capital » des emprunts. Ainsi, cette variation est expliquée par la régularisation comptable, d'écritures en capital emprunts non comptabilisées sur les exercices antérieurs et des écritures courantes.

Pour la section d'investissement, il est à noter que les restes-à-réaliser 2024 à reporter sur l'exercice 2024 en crédits de report au budget primitif 2025 sont de :

- 1 526 687,75 € en dépenses d'investissement,
- 409 451,57 € en recettes d'investissement.



Considérant que ces résultats sont identiques à ceux du Compte de Gestion de l'exercice 2024 dressé par le Receveur Municipal

## LE CONSEIL MUNICIPAL

**Vu** la loi du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes des départements et des régions ;

**Vu** le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment son article L2241-1 ;

**Vu** le rapport de Monsieur le Maire ;

### DECIDE :

**Article 1 : REPORTER** les restes à réaliser de l'exercice 2024 de la section d'investissement sur l'exercice 2025 en crédits de report au Budget Primitif 2025 de la manière suivante :

- En dépenses d'investissement : **1 526 687,75 €**
- En recettes d'investissement : **409 451,57 €**

**Article 2 : ARRÊTER** le Compte Administratif 2024 ;

**Article 3 : AUTORISER** le Maire à entreprendre toutes les démarches afférentes à cette opération, notamment à signer toutes pièces administratives, comptables et juridiques s'y rapportant.

### ADOPTÉE A LA MAJORITE DES MEMBRES PRÉSENTS

POUR 13	Patrick LABEAU – Marcelline POPO – Jean-Yves TARCY – Patricia REJON – Thierry VICTORIN - Rosaline CAMILLE SIDIBE – Christine TIAN-SIO-PO – Steeve MAYEN – Donel DUCCE.  <u>Procurations :</u> Natacha CABERIA – Bruno BAUDE – Thierry MARIE-CLAIRE – Arielle JACQUES-HIMMER.
CONTRE 4	Charles-Henri DELAR – Aline Philippe N'GUYEN VAN VAÏ - Christian PORTHOS  <u>Procuration :</u> Joseph Michel FEVRY
ABSTENTION 0	



Pour certification exécutoire,  
Fait à Montsinéry-Tonnégrande, 26 mars 2025

Le Maire,

Patrick LECANTE



Publication le : **08 AVR. 2025**